



Assemblée générale

Distr. générale
20 septembre 2016
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Trente-troisième session

Point 6 de l'ordre du jour

Examen périodique universel

Rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel*

Irlande

Additif

Observations sur les conclusions et/ou recommandations, engagements et réponses de l'État examiné

* La version originale anglaise du présent document n'a pas été revue par les services d'édition avant d'être envoyée aux services de traduction de l'Organisation des Nations Unies.

GE.16-16206 (F) 311016 011116



* 1 6 1 6 2 0 6 *

Merci de recycler



L'Irlande se félicite des recommandations formulées dans le cadre de son Examen périodique universel tenu le 11 mai 2016, et a le plaisir de communiquer les réponses ci-après.

136.1 **Partiellement acceptée**

L'Irlande est résolue à ratifier les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme qui sont toujours en attente. Elle ne devient jamais partie à un traité tant qu'elle n'est pas d'abord en mesure de satisfaire aux obligations imposées par ledit instrument, notamment en ce qui concerne la modification de la législation nationale selon que de besoin.

136.2 **Partiellement acceptée**

Le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants sera ratifié dès que possible après que la législation relative aux infractions sexuelles aura été modifiée.

Il n'est pas prévu de signer la Convention relative aux droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille.

Des travaux sont en cours pour concrétiser l'engagement pris par le Gouvernement de ratifier la Convention relative aux droits des personnes handicapées d'ici à la fin de 2016.

L'Irlande s'est engagée à ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées dès que les autres priorités législatives le permettront.

L'Irlande ne prévoit pas de ratifier la Convention de l'UNESCO. Elle est attachée aux principes de l'égalité des chances en matière d'éducation énoncés dans la Convention.

136.3 **Partiellement acceptée**

Voir 136.2.

136.4 **Partiellement acceptée**

Voir 136.2.

L'Irlande ratifiera le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture une fois que la législation nécessaire sur les mécanismes nationaux de prévention aura été promulguée.

136.5 **Partiellement acceptée**

Voir les recommandations 136.2 et 136.4.

L'Irlande ne prévoit pas de signer la Convention n° 169 de l'OIT.

136.6 **Partiellement acceptée**

Voir les recommandations 136.1 et 136.2.

136.7 **Partiellement acceptée**

L'Irlande s'est engagée à ratifier le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques et étudie la meilleure façon de le mettre en œuvre.

136.8 Partiellement acceptée

Des réformes majeures du système appliqué pour statuer sur les demandes de protection internationale ont été introduites en 2015. Les nouvelles procédures visent à rationaliser le traitement des demandes et à réduire sensiblement le temps d'attente avant que les décisions soient rendues. Une fois mises en œuvre, ces réformes permettront que les demandeurs d'asile soient traités avec humanité et avec respect et contribueront à une plus grande efficacité des procédures et garanties en matière de protection et d'immigration.

Voir 136.2.

136.9 Partiellement acceptée

Toute réserve éventuelle sera faite en conformité avec le droit international.

136.10 Partiellement acceptée

Voir 136.2.

Le Programme du Gouvernement inclut l'engagement de consulter les parties prenantes sur la meilleure manière de progresser en ce qui concerne les articles de la loi EPSEN qui avaient été introduits sans base juridique.

136.11 Non acceptée

Aucune proposition de modification de l'article 42.1 n'a été présentée.

La Constitution ne peut être modifiée qu'à l'issue d'un référendum populaire.

Le Gouvernement a créé une Assemblée de citoyens pour examiner le huitième amendement à la Constitution (article 40.3.3) et faire rapport au Parlement avec des recommandations. L'Assemblée sera présidée par un juge de la Cour suprême et sera composée de 100 citoyens choisis au hasard.

136.12 Partiellement acceptée

Le Gouvernement publiera une mise à jour de la Stratégie nationale en faveur des femmes avant la fin de 2016.

Le Gouvernement s'est engagé à organiser un référendum constitutionnel sur l'article 41.2.1.

136.13 Partiellement acceptée

Voir 136.12.

136.14 Partiellement acceptée

Voir 136.12.

136.15 Non acceptée

Voir 136.11 et 136.12.

136.16 Non acceptée

Voir 136.11.

136.17 Non acceptée

Voir 136.11.

136.18 Non acceptée

Voir 136.11.

136.19 **Non acceptée**

Voir 136.11.

136.20 **Partiellement acceptée**

Un certain nombre de commissions s'occupent d'aspects spécifiques des droits de l'homme et des questions d'égalité et la coordination de leurs travaux s'effectue sous l'égide de la Commission des chambres de l'Oireachtas.

136.21 **Acceptée**

Des consultations approfondies sont en cours pour l'élaboration des nouvelles stratégies concernant la prise en compte du handicap et l'intégration des gens du voyage et des Roms, et ce processus jouera également un rôle essentiel pour l'élaboration de la nouvelle Stratégie nationale en faveur des femmes.

136.22 **Partiellement acceptée**

Un travail considérable est déjà en cours sur des questions sectorielles données. Il convient que les ressources disponibles soient utilisées au mieux et que le Gouvernement collabore avec la société civile de la manière la plus efficace possible.

136.23 **Partiellement acceptée**

Voir 136.22.

136.24 **Partiellement acceptée**

Voir 136.22.

136.25 **Partiellement acceptée**

Voir 136.22.

136.26 **Acceptée**

Il n'y a pas d'incertitude pour quelque catégorie d'enfants que ce soit à cet égard. Le nom de famille de l'enfant doit être enregistré ; il peut s'agir du nom de famille du père ou de la mère ou des deux à la fois.

136.27 **Non acceptée**

En Irlande, l'âge de la responsabilité pénale est fixé à 12 ans mais un enfant de moins de 14 ans ne peut être poursuivi sans le consentement du Directeur des poursuites. Il n'est pas prévu de modifier les dispositions relatives à l'âge de la responsabilité pénale figurant dans la loi de 2001 sur l'enfance mais, dans le Plan d'action national sur la justice pour mineurs 2014-2018, l'engagement est pris de réexaminer, d'une manière générale, l'application de la loi.

136.28 **Non acceptée**

Voir 136.27.

136.29 **Partiellement acceptée**

Voir 136.2.

Les lois sur l'égalité en matière d'emploi interdisent la discrimination salariale fondée sur le sexe.

L'article 44 de la Constitution protège expressément la liberté de religion. La Constitution protège également le droit à la liberté d'expression des convictions et opinions. La loi de 2000 sur l'égalité de statut, qui interdit de pratiquer une

quelconque discrimination en matière d'admission scolaire, prévoit des dérogations à ce principe, pour les établissements scolaires non mixtes et pour ceux qui dispensent un enseignement s'appuyant sur des valeurs religieuses.

Tous les groupes religieux et toutes les confessions sont libres de créer leurs propres institutions sociales, culturelles et éducatives, y compris des écoles.

136.30 **Non acceptée**

L'Irlande a une législation complète et solide en matière d'égalité, qui interdit toute discrimination fondée sur neuf motifs précis : le sexe, l'état civil, la situation de famille, l'âge, la race, la religion, le handicap, l'orientation sexuelle et l'appartenance à la communauté des gens du voyage. Ces lois visent à promouvoir l'égalité, à interdire la discrimination (directe, indirecte et par association) et la victimisation, et autorisent l'adoption de mesures d'action positive en vue de garantir une égalité pleine et entière au regard de ces neuf critères.

136.31 **Non acceptée**

Voir 136.30.

136.32 **Non acceptée**

Voir 136.30.

136.33 **Acceptée**

L'Irlande continue de s'attacher à combler l'écart salarial entre les hommes et les femmes et de s'attaquer aux facteurs complexes qui sont à l'origine de ces disparités, y compris par l'introduction d'un salaire minimum national qui a conduit à une amélioration de la situation. Le salaire minimum national profite aux groupes économiquement faibles, dans lesquels les femmes sont majoritaires. Le Gouvernement s'est également engagé à introduire des enquêtes salariales pour les entreprises employant 50 personnes ou plus, afin de promouvoir la transparence des salaires.

136.34 **Acceptée**

D'importantes mesures ont été prises pour améliorer la représentation des femmes dans le secteur public, le secteur privé et la sphère politique, et des initiatives sont engagées.

Voir 136.33.

136.35 **Acceptée**

Voir 136.34.

Voir 136.33.

Toutes les femmes qui travaillent, y compris à leur compte, et qui satisfont aux conditions de cotisation ont droit à une allocation de maternité.

136.36 **Acceptée**

Un projet de loi est en cours d'élaboration. La deuxième stratégie nationale de lutte contre la violence familiale, sexuelle et sexiste vise plus particulièrement à renforcer les services aux victimes et à améliorer la collecte et l'analyse des données.

136.37 **Acceptée**

Voir 136.36.

136.38 **Acceptée**

Voir 136.36.

136.39 **Acceptée**

Voir 136.36.

136.40 **Acceptée**

Voir 136.36.

136.41 **Acceptée**

Voir 136.36.

136.42 **Acceptée**

Voir 136.36.

136.43 **Non acceptée**

L'Irlande a déjà mis en place une législation qui interdit la discrimination raciale.

136.44 **Partiellement acceptée**

Voir 136.43.

Les membres de An Garda Síochána (forces de police) sont soumis aux mêmes lois que tous les citoyens irlandais. Les plaintes concernant d'éventuelles fautes commises par des membres des forces de police peuvent être déposées auprès de la Commission du Médiateur de An Garda Síochána, qui est un organisme indépendant.

136.45 **Partiellement acceptée**

Lorsque des infractions pénales comme l'agression, le vandalisme, ou des infractions à l'ordre public sont commises à l'encontre d'une personne sur la base de sa race, de sa religion, etc., le juge d'instance peut prendre en compte des facteurs aggravants (par exemple, motivation fondée sur la religion, la race, etc. d'une victime) lors de la détermination de la peine.

Le Gouvernement a récemment approuvé une révision de la loi de 1989 sur l'interdiction de l'incitation à la haine.

136.46 **Partiellement acceptée**

Le Gouvernement est résolu à lutter contre le racisme. Des initiatives de lutte contre le racisme seront prises dans le cadre de la nouvelle stratégie d'intégration. L'Irlande a ratifié la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et sa législation est conforme aux dispositions de cet instrument.

La loi de 1989 interdisant l'incitation à la haine érige en infraction le fait d'utiliser des mots, de publier ou de distribuer des écrits, ou de diffuser par voie de radio ou de télévision des images ou des sons qui sont menaçants, outrageants ou insultants et qui ont pour but ou sont susceptibles d'attiser la haine.

Voir 136.45.

136.47 **Partiellement acceptée**

Voir 136.46.

- 136.48 **Partiellement acceptée**
Voir les recommandations 136.2 et 136.46.
- 136.49 **Partiellement acceptée**
La législation sur les retraites interdit déjà la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.
- 136.50 **Partiellement acceptée**
Il s'agit de déterminer comment les recommandations qui sont issues de l'examen pourraient être mises en œuvre au mieux ; l'examen a guidé l'établissement du Plan stratégique pour les services pénitentiaires pour la période 2016-2018.
- 136.51 **Partiellement acceptée**
Le rapport final rendant compte des progrès réalisés en ce qui concerne chacune des 99 recommandations contenues dans le rapport Ryan et son plan de mise en œuvre a été publié en mars 2015.

La Commission d'enquête sur les foyers pour les mères et les enfants et certaines questions connexes, établie en février 2015 pour faire toute la lumière sur la façon dont les femmes et les enfants vulnérables ont été traités dans ces institutions entre 1922 et 1998 et fournir un compte rendu exhaustif à ce sujet, dispose de tous les pouvoirs nécessaires pour s'acquitter de son rôle et reste déterminée à mener à bien ses enquêtes d'ici à février 2018.

Un rapport complet pour établir les faits concernant les laveries dites des sœurs de Marie-Madeleine – le rapport McAleese – a été publié en février 2013.
- 136.52 **Non acceptée**
La Constitution irlandaise reconnaît l'importance de la famille et garantit sa protection. Après un référendum organisé en 2015, cette protection a été étendue aux unions entre personnes du même sexe. Le droit international des droits de l'homme accorde des droits fondamentaux aux individus et l'Irlande est pleinement attachée à la promotion et à la protection de ces droits.
- 136.53 **Partiellement acceptée**
Le Gouvernement s'est engagé à organiser un référendum sur la suppression du blasphème.
- 136.54 **Partiellement acceptée**
Voir 136.53.
- 136.55 **Acceptée**
Le Gouvernement s'est engagé à élaborer et mettre en œuvre des stratégies pour prévenir, réduire et, à terme, éliminer la pauvreté et l'exclusion sociale, en collaboration avec d'autres parties prenantes, y compris des personnes confrontées à la pauvreté.
- 136.56 **Acceptée**
Le Programme d'intégration sociale et d'action communautaire continue d'être financé.
- 136.57 **Acceptée**
Le Gouvernement est déterminé à améliorer la qualité de vie et le niveau de vie de la population grâce à une approche comportant trois volets – un soutien adéquat

au revenu, de bons emplois correctement rémunérés et l'accès à des services de qualité. Le système global de protection sociale de l'Irlande joue un rôle central dans la protection des chômeurs et d'autres groupes vulnérables. Le Plan d'action national pour l'intégration sociale définit un large éventail de mesures et d'interventions ciblées à cette fin.

136.58 **Non acceptée**

Les droits de toutes les personnes – qu'elles vivent en zone rurale ou urbaine – sont également protégés en Irlande et la notion de « paysans » n'est pas pertinente dans le contexte irlandais.

136.59 **Partiellement acceptée**

L'Irlande a approuvé le rapport sur le Cadre d'action, issu de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition FAO/OMS.

136.60 **Partiellement acceptée**

Un système complet d'aide juridictionnelle en matière civile est disponible (y compris en ce qui concerne les expulsions de logements sociaux) pour les personnes qui remplissent les critères d'admissibilité.

136.61 **Partiellement acceptée**

Il existe toute une gamme d'aides au logement à la disposition des familles locataires et le Gouvernement a mis en place un certain nombre de services pour aider les propriétaires de logements à remédier aux arriérés hypothécaires.

136.62 **Acceptée**

Le Gouvernement a entrepris un grand programme de réforme de la santé, dont l'objectif est de fournir des soins de santé universels et qui permette à toutes les personnes d'accéder aux services de qualité dont elles ont besoin, sans que le recours à ces services ne les expose à des difficultés financières.

136.63 **Acceptée**

Le Gouvernement s'est engagé à étendre la gratuité des soins de médecine générale pour les enfants de moins de 12 ans.

136.64 **Non acceptée**

Voir 136.11.

136.65 **Non acceptée**

Voir 136.11.

136.66 **Non acceptée**

Voir 136.11.

136.67 **Non acceptée**

Voir 136.11.

136.68 **Non acceptée**

Voir 136.11.

136.69 **Non acceptée**

Voir 136.11.

136.70 Non acceptée

Voir 136.11.

La loi de 2013 sur la protection de la vie pendant la grossesse régleme l'accès à l'interruption de grossesse légale conformément aux conclusions arrêtées dans l'affaire X et au jugement rendu par la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire *A., B. et C. c. Irlande*. Le Comité des ministres du Conseil de l'Europe a estimé que le Gouvernement avait donné effet à la décision rendue dans l'affaire *A., B. et C. c. Irlande* en adoptant la loi de 2013 sur la protection de la vie pendant la grossesse, les règlements connexes et le document d'orientation. L'affaire a été classée le 4 décembre 2014.

136.71 Non acceptée

Voir 136.11.

136.72 Non acceptée

Voir 136.11.

136.73 Non acceptée

Voir 136.11.

136.74 Partiellement acceptée

La Stratégie nationale sur la santé sexuelle prévoit un certain nombre de mesures prioritaires visant à améliorer la santé et le bien-être sexuels des jeunes.

136.75 Non acceptée

L'accès des jeunes aux services de santé publique tels que la contraception est assuré en conformité avec le cadre stratégique de la Stratégie précitée et les prescriptions juridiques nationales qui s'appliquent.

136.76 Partiellement acceptée

Voir 136.74.

136.77 Non acceptée

Voir 136.11.

En 2015, le Gouvernement a approuvé le projet de dispositions législatives sur la procréation médicalement assistée (PMA). Cette législation permettra de promouvoir et de garantir la santé et la sécurité des parents, des autres personnes impliquées dans le processus (telles que les donneurs de sperme/donneuses d'ovules et les mères porteuses) et, surtout, des enfants qui naîtront grâce à cette méthode. Les services de PMA seront à la disposition des personnes, quel que soit leur sexe, leur situation matrimoniale ou leur orientation sexuelle, sous réserve que le bien-être des enfants éventuels soit assuré.

136.78 Non acceptée

Voir 136.11.

136.79 Non acceptée

Voir 136.11 et 136.77.

136.80 Partiellement acceptée

Voir 136.29.

Le projet de loi sur l'éducation (admission à l'école), qui a été publié en juillet 2016, prévoit d'apporter plusieurs modifications dans ce domaine afin que les politiques d'admission des établissements scolaires soient plus équitables et transparentes.

136.81 **Partiellement acceptée**

L'Irlande a entrepris des consultations approfondies avec les personnes handicapées dans le contexte de l'élaboration d'une nouvelle stratégie d'inclusion du handicap, y compris sur la ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

136.82 **Partiellement acceptée**

Le processus de consultation sur la nouvelle stratégie donne la possibilité aux parties intéressées de faire des recommandations dans des domaines essentiels comme la prestation de services, le logement, la santé, l'emploi, les transports et l'éducation.

136.83 **Acceptée**

La question de l'appartenance ethnique des gens du voyage est examinée dans le contexte des débats sur la nouvelle stratégie nationale pour l'inclusion des Roms et des gens du voyage.

136.84 **Partiellement acceptée**

Tous les enfants de moins de 6 ans ont accès à la gratuité des soins de médecine générale. Toute personne résidant habituellement sur le territoire national peut faire une demande de carte de soins. On entend par « résident habituel » une personne qui vit ou a l'intention de vivre en Irlande pendant au moins un an. En ce qui concerne les enfants de moins de 16 ans, la demande est présentée par leur parent ou tuteur. Les cartes de soins sont délivrées après évaluation des ressources.

136.85 **Partiellement acceptée**

Voir 136.43.

La nouvelle stratégie d'intégration devrait permettre d'améliorer réellement la qualité de vie des gens du voyage et des Roms en Irlande.

136.86 **Partiellement acceptée**

Voir 136.85.

136.87 **Acceptée**

Voir 136.8.

136.88 **Acceptée**

Voir 136.8.

136.89 **Partiellement acceptée**

Voir 136.8.

Le Programme de 2016 définissant l'action gouvernementale comprend l'engagement de réformer le système de prestation directe, en mettant particulièrement l'accent sur les familles et les enfants.

136.90 Partiellement acceptée

La loi sur la protection internationale prévoit la situation spécifique des personnes vulnérables telles que les personnes de moins de 18 ans et dispose que l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale pour déterminer l'opportunité d'étendre aux personnes remplissant les conditions requises le bénéfice de certains droits, y compris l'autorisation de résider et de voyager et l'autorisation d'entrée et de séjour pour les membres de la famille desdites personnes.

136.91 Partiellement acceptée

Le Programme irlandais de protection des réfugiés est axé à la fois sur la réinstallation des demandeurs d'asile en provenance d'Italie et de Grèce en vertu des instruments juridiques de l'Union européenne et sur la réinstallation des réfugiés établis dans des camps. L'Irlande se conformera pleinement à toutes les normes internationales et demeure résolue à mettre intégralement en œuvre ce Programme.

136.92 Partiellement acceptée

Voir 136.90.

136.93 Partiellement acceptée

Voir 136.90.

136.94 Acceptée

La loi sur la protection internationale couvre les victimes de la traite.

Le deuxième Plan d'action national visant à prévenir et à combattre la traite des êtres humains en Irlande comportera l'engagement de revoir fondamentalement le processus d'identification officiel de façon à mettre en place des dispositifs conformes aux meilleures pratiques internationales et répondant aux besoins des victimes, y compris les dispositifs applicables dans le cadre de la procédure de protection internationale.

136.95 Acceptée

Il est devenu plus difficile de négocier un mariage de complaisance. L'intention de conclure un mariage de complaisance, dès lors qu'elle est prouvée, constitue désormais un obstacle au mariage.

136.96 Acceptée

La politique nationale sur l'action climatique et le développement à faible intensité de carbone offre une orientation politique de haut niveau pour l'adoption et la mise en œuvre par le Gouvernement des plans visant à permettre à l'État de passer à une économie bas carbone d'ici à 2050.

136.97 Acceptée

L'Irlande est déterminée à promouvoir la conduite responsable des entreprises et la responsabilité sociale des entreprises par le biais de cadres appropriés, en honorant ses obligations internationales et en encourageant les bonnes pratiques dans les milieux d'affaires. Elle s'est engagée à mettre en œuvre des normes mondiales telles que les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ; dans ce cadre, le Plan national sur les entreprises et les droits de l'homme fournira des outils pour prévenir les risques liés à des violations des droits de l'homme et faire face à ces risques, y compris dans les zones touchées par un conflit.